

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU LUNDI 15 FÉVRIER 2010
--

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 Février 2010 s'est réuni le lundi 15 février 2010 à 20h30, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Bernard GASNOS, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

SOMMAIRE

<u>1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....</u>	<u>3</u>
<u>2. PROJET DE COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2010.....</u>	<u>3</u>
<u>3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.....</u>	<u>3</u>
<u>4. DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP) POUR LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION MELUNAISE - MODIFICATIF.....</u>	<u>3</u>
<u>5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010.....</u>	<u>3</u>
<u>1. LE CONTEXTE NATIONAL.....</u>	<u>4</u>
<u>1.1. L'environnement macro économique.....</u>	<u> </u>
<u>1.2. Le contexte des finances publiques.....</u>	<u> </u>
<u>Les comptes publics (État, sécurité sociale, collectivités locales).....</u>	<u> </u>
<u>Les relations entre l'État et les collectivités locales.....</u>	<u> </u>
<u>Les communautés d'agglomération (à travers les comptes administratifs 2007).....</u>	<u> </u>
<u>2. LE CONTEXTE LOCAL.....</u>	<u>8</u>
<u>2.1. La prospective financière pour les années 2010-2013.....</u>	<u> </u>
<u>2.2. Fiscalité.....</u>	<u> </u>
<u>2.2.1 Évolution de la Taxe Professionnelle entre 2008 et 2009.....</u>	<u> </u>
<u>2.2.2. Le remplacement de la Taxe Professionnelle.....</u>	<u> </u>
<u>2.2.3. La TEOM.....</u>	<u> </u>
<u>2.2.4. La dette de la C.A.M.V.S.....</u>	<u> </u>
<u>3. LES ORIENTATIONS 2010.....</u>	<u>14</u>
<u>3.1. Le budget principal.....</u>	<u> </u>
<u>Dépenses et recettes de fonctionnement.....</u>	<u> </u>
<u>Dépenses et recettes d'investissement.....</u>	<u> </u>
<u>3.2. Le budget annexe de l'assainissement.....</u>	<u> </u>
<u>3.3. Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC).....</u>	<u> </u>
<u>3.4. Le budget annexe Entrée de Ville « Croix Besnard ».....</u>	<u> </u>
<u>6. DEMANDE D'AIDE A LA QUALITE D'EXPLOITATION : AQUEX 2010 PORTANT SUR L'EXERCICE D'EXPLOITATION 2009.....</u>	<u>19</u>
<u>7. TRAM - AMENAGEMENT DE 44 ARRETS DE BUS : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU STIF ET DE LA REGION ILE DE FRANCE.....</u>	<u>20</u>
<u>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA</u>	

<u>PIERRE.....</u>	<u>20</u>
<u>8 . PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT.....</u>	<u>20</u>
<u>9 . PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DES REMUNERATIONS ALLOUEES A L'INGENIEUR DU SERVICE INFORMATIQUE - A L'INGENIEUR CHARGE DE LA GESTION ET DE L'ANIMATION DES PARCS D'ACTIVITES ET AU CHEF D'ORCHESTRE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT DU CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</u>	<u>21</u>
<u>Questions diverses.....</u>	<u>22</u>

PRESENTS

M. Patrick ALDAITZ, Mme Josette ANTIGNAC, M. Gérard AUBRUN, M. Gilles BATTAIL, M. Jacques BAUMANN, M. Claude BERTRAND, M. Jean-Louis BIANCO, M. Christian BLANQUET, M. Noël BOURSIN, Mme Danielle BOUTIER, M. Richard BRUN, M. Pierre CARASSUS, Mme Monique CONSTANT, M. Michel CULERIER, M. Régis DAGRON, M. Bernard DE SAINT MICHEL, M. Michel DECRAENE, M. Michel DREANO, Mme Viviane DRUART, M. Patrick DUDOUIT, M. Bernard GASNOS, M. Christian GENET, M. Thibaut GONTIER, M. Gérard HERITIER, Mme Jeannine KOWALCZYK, M. Thierry LE CORRE, M. Michel LE MAOULT, M. Jean-Pierre LEGRAND, M. Jacques LELOUP, M. Dominique LENTZ, M. Xavier LUCIANI, M. Anselme MALMASSARI, Mme Colette MELOT, M. Christian METIER, M. Michel MICHALLET, M. Jean-Claude MIGNON, M. Gérard MILLET, M. Vincent PAUL PETIT, M. Jean-Marc PERES, Mme Françoise PERREAU, Mme Françoise PHILIPPE PETER, M. Jean-Pierre PIERRAIN, Mme Marie-Claude PIGNOUX, M. Gérard PILLET, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Michèle SAUSSEY MAJEWSKI, Mme Elke SEIFERT, M. Alain TAFFOUREAU, M. Pierre THERON, Mme Marie Line THOMAS, Mme Brigitte TIXIER, M. Romain VALEMBOIS, M. Gilles VAN LUL, Mme Marie-Thérèse VANNESTE, M. Franck VERNIN, M. Bernard WATREMEZ, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

M. Alain AUBERGER a donné pouvoir à M. Vincent PAUL PETIT, M. Jean GONET a donné pouvoir à Mme Viviane DRUART, Mme Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à M. Gérard MILLET, M. Pierre HERRERO a donné pouvoir à M. Pierre CARASSUS, M. Denis JULLEMIER a donné pouvoir à M. Thibaut GONTIER, M. Gérard LE MEUR a donné pouvoir à M. Jacques LELOUP, M. René LEGENDRE a donné pouvoir à M. Christian BLANQUET, Mme Joëlle MARYNIAK a donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Jean-Louis MASSON a donné pouvoir à M. Anselme MALMASSARI, Mme Ginette MOREAU a donné pouvoir à M. Alain TAFFOUREAU, M. Philippe PERRIER a donné pouvoir à M. Régis DAGRON, Mme Christelle TROUVE a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ, Mme Patricia VARANGES a donné pouvoir à M. Bernard DE SAINT MICHEL

ABSENTS EXCUSES

Mme Mansouria CHAOUCH, M. Kadir MEBAREK, Mme Céline OBLAZA, Mme Francine VICTOR, M. Alain VILLENEUVE

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Gilles BATTAIL



1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Gilles BATTAIL en qualité de Secrétaire de séance.

2. PROJET DE COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu analytique de la séance du lundi 25 janvier 2010.

3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions du Président.

4. DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP) POUR LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION MELUNAISE - MODIFICATIF

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de désigner, au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) du schéma de cohérence territoriale de la Région Melunaise:

- Monsieur Jean LOMBARD, Conseiller Municipal du Mée-sur-Seine, en qualité de délégué de la CAMVS, en lieu et place de Madame Jocelyne BAK,
- Monsieur Michel GABOT, Conseiller Municipal de Rubelles, en qualité de délégué de la CAMVS, en lieu et place de Monsieur René LEGENDRE,
- Madame Marie-Claude PIGNOUX, Maire de Boissise-la-Bertrand, en qualité de délégué de la CAMVS, en lieu et place de Madame Julie PAJOT,
- Monsieur Régis DAGRON, Conseiller Municipal de Livry-sur-Seine, en qualité de délégué de la CAMVS, en lieu et place de Monsieur Michel LE MAOULT.

5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010

Après introduction du Débat d'Orientations Budgétaires par le Président, celui-ci donne la parole à Madame PIGNOUX, laquelle s'exprime en ces termes :

1. LE CONTEXTE NATIONAL

1.1. L'environnement macro économique

Les croissances des États Unis et de la zone Euro ont été négatives en 2009 (-3,9% pour le PIB de la zone Euro, - 2,3% pour la France), mais devraient redémarrer en 2010. Les prévisions de l'OCDE sont de +0,9% en 2010 pour la zone Euro (+1,4% pour la France et l'Allemagne). Le projet de loi de finances a été établi sur une hypothèse de + 0,5% pour la France et le Gouvernement tablait en novembre sur + 1,2% pour 2010.

L'inflation, après une quasi stagnation en 2009, devrait s'établir autour de 1,5% en France.

Malgré les mesures de soutien prises par le Gouvernement, la consommation devrait connaître une hausse très modérée et l'investissement productif peinerait à repartir (les hypothèses de novembre sont de + 0,8% pour la consommation et de + 0,6% pour la formation brute de capital fixe).

1.2. Le contexte des finances publiques

- **Les comptes publics (État, sécurité sociale, collectivités locales)**

Le déficit du budget de l'État, de 3% du PIB en 2008 (140 Mds €) avoisine les 8% fin 2009, principalement en raison de la chute des recettes (T.V.A. IS...) liée à la crise.

Les déficits de sécurité sociale et des collectivités locales, dans une moindre mesure, se sont aussi creusés.

Les comptes publics dans leur ensemble pourraient ainsi connaître un solde négatif de 9% du PIB fin 2009.

La dette publique de l'ensemble des administrations publiques représentera environ 77% du PIB à cette date.

Pour 2010, malgré le retour espéré de la croissance, le déficit prévisionnel dans la loi de finances est fixé à 116 Mds € soit 6% du PIB. Les comptes sociaux devraient connaître une nouvelle dégradation, portant le déficit global des comptes publics à 8 ou 8,5%, et la dette publique à environ 85% du PIB.

- **Les relations entre l'État et les collectivités locales**

La Dotation Globale de fonctionnement et les autres concours

Dans ce contexte, les concours financiers de l'État en faveur des collectivités locales augmentent dans

la loi de finances uniquement de l'inflation prévisionnelle, soit 1,2%.

Encore faut-il tenir compte de la progression plus forte du FCTVA.

De nombreux autres concours, dont la D.G.F., n'augmentent que de 0,6% soit deux fois moins que l'inflation.

L'enveloppe de la DGF est fixée à 41 091 000 000 €.

Par ailleurs, certaines dotations (compensation de la taxe professionnelle notamment) qui servaient en 2009 de variable d'ajustement et avaient baissé de plus de 10% sont relativement épargnées en 2010.

Globalement, les dotations d'équipements progressent plus (+1,2%) que les dotations de fonctionnement (dont la DGF +0,6%), traduisant la volonté de l'État de peser sur les dépenses courantes des collectivités locales et de favoriser l'investissement.

La suppression de la Taxe Professionnelle

La mesure la plus importante de la loi de finances est la suppression de la taxe professionnelle qui représente pour les entreprises une économie supérieure à 10 milliards d'euros sur 2010.

Le système fiscal local s'en trouve profondément modifié.

La réforme devant s'effectuer à volume constant :

- Une cotisation économique territoriale (CET) est créée. Elle pèse sur les entreprises et comporte deux composantes : la cotisation foncière des entreprises (CFE, assise sur la valeur locative foncière) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, assise sur la valeur ajoutée).
- Les entreprises de réseaux supportent une nouvelle taxe locale : l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).
- Certains impôts d'État (Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom), droits de mutation à titre onéreux (DMTO), taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) sont transférés aux collectivités locales.
- Des dotations permettent de réaliser l'ajustement

Les montants en jeu sont les suivants :

En milliards d'euros (valeur 2008)	Impact sur les collectivités	
	Avant réforme	Après réforme
Suppression de la part « Investissements productifs » de la TP *	-23,7	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		15,3
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)		1,4
Ressources transférées		6,9
Frais de gestion de la fiscalité locale		2,0
Solde des droits de mutation (DMTO)		0,7
Solde de la Taxe sur les contrats d'assurances (TSCA)		2,8
Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)		0,6
Dotations budgétaires		0,8
TOTAL	-23,7	23,7

* La part « foncière » de la TP (5,8 Mds €) est conservée au travers de la CFE

Source : Ministère de l'économie janvier 2010

A compter de l'année 2011, les nouvelles recettes fiscales bénéficieront directement aux collectivités locales, avec une nouvelle répartition entre les différents niveaux de collectivités.

Pour les EPCI comme la CAMVS, la réforme prévoit le passage obligatoire à la fiscalité mixte, avec le vote d'un taux communautaire pour la taxe d'habitation.

Le tableau suivant résume les évolutions pour chaque niveau de collectivité territoriale dans la configuration qui concerne la CAMVS (établissement à taxe professionnelle unique de l'article 1609 nonies C du C.G.I.)

	E.P.C.I	Département	Région
Recettes perdues dès 2010	TP	TP	TP
		TH	
			TFB
		TFNB	TFNB
Recettes nouvelles en 2011	CFE		
	CVAE (26.5%)	CVAE (48.5%)	CVAE (25%)
	TH Département		
		TFB Région	
	TFNB		
	TaSCom		
		Solde de la TSCA	
		DMTO État	
	IFER éoliennes terrestres (70%)		
	IFER centrales (50%)	IFER centrales (50%)	
	IFER transformateurs électriques		
	IFER stations radioélectriques (66%)	IFER stations radioélectriques (33%)	
			IFER matériel roulant sur le réseau ferré
Frais de gestion de l'État	Frais de gestion de l'État		

Un système de compensation est par ailleurs prévu pour d'une part maintenir un volume de ressources équivalent pour chaque niveau de collectivité (dotation de réforme de la TP pour le groupe communal, les départements, les régions), et d'autre part garantir à chaque collectivité de ne pas être perdante avec la réforme (contribution des collectivités gagnantes à un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour compenser les collectivités perdantes)

Pour 2010, l'État jouera le rôle de chambre de compensation et les recettes perçues par les collectivités locales seront déconnectées des impôts acquittés par les entreprises.

L'État gardera pour lui en 2010 les nouveaux prélèvements opérés sur les entreprises (CET et IFER).

Les collectivités territoriales recevront, en remplacement du produit de TP, une « compensation relais » destinée à maintenir leur niveau de recettes.

■ **Les communautés d'agglomération (à travers les comptes administratifs 2007)**

Cette étude de l'Association des communautés de France permet de comparer les comptes 2007 de la CAMVS avec ceux des 169 communautés d'agglomération, les 27 CA de la strate (90/120 000 habitant) et les 30 CA créées en 2002.

En €/hab.	C.A.M.V.S	169 C.A.	27 C.A de la strate (90/120000 h)	30 C.A. créées en 2002
Dépenses de fonctionnement (budget global)	472	599	531	579
<i>dont frais de personnel (budget principal)</i>	39	77	81	64
Recettes de fonctionnement (budget global)	521	696	619	669
<i>dont produit de TP</i>	229	284	246	249
<i>dont DGF Dotation d'intercommunalité</i>	47	44	45	46
Capacité d'autofinancement	48	97	88	90
Dépenses d'équipement brut	71	178	151	214
Encours de dette non récupérable	209	378	354	433
Bases de taxe professionnelle	1 505	1 647	1 436	1 361
Taux de taxe professionnelle	15,21%	17,24%	17,16%	18,33%
Produit total de fiscalité (TP+TH+TF+Compensations dont DGF)	272	394	344	348
Reversements aux communes (AC+DSC+Fonds de concours)	183	237	207	210
Ressources conservées par la Communauté	90	157	137	138
<i>Soit en %</i>	33%	40%	40%	40%

L'étude confirme la dégradation de la capacité d'autofinancement de la CAMVS entre 2006 et 2007 (- 20 € /habitant soit - 30 %).

Les dépenses de fonctionnement du budget général (472 €/habitant) ont baissé de 3% et les recettes de fonctionnement plus fortement encore (-6% à 521 €/habitant).

La dette a progressé de 5% pour s'établir à 209 €/habitant.

Par comparaison avec les moyennes, on constate que la CAMVS conserve un « train de vie » modeste, bien en phase avec ses ressources.

Le produit total de fiscalité (il s'agit pour la CAMVS de la TPU et de ses différentes compensations dont la dotation correspondant à la suppression de la part salaires) était en 2007 sensiblement plus faible qu'ailleurs (272 €/hab).

Le reversement de fiscalité aux communes était plus faible en valeur, mais la part conservée par la communauté restait très en-dessous des moyennes.

La capacité d'autofinancement était sur 2007 inférieure de moitié à celle des autres agglomérations, et les dépenses d'équipement brut beaucoup plus faibles.

Le niveau d'endettement était quant à lui de la moitié de celui constaté pour la moyenne des CA ayant la même ancienneté.

2. LE CONTEXTE LOCAL

2.1. La prospective financière pour les années 2010-2013

Cette prospective a été établie sur la base des informations disponibles au cours du 1^{er} semestre 2009. Elle nécessitera un réexamen particulièrement approfondi lorsque les ressources destinées à remplacer la taxe professionnelle seront mieux connues dans leur montant.

Dans cette prospective, « l'enveloppe T.P. » évolue de +1,6% chaque année. Cette hypothèse sera ou non confortée en fonction du dynamisme des bases des ressources de substitution, et en fonction des taux qui pourront être votés par la CAMVS.

Le tableau suivant rappelle la prévision des marges de manœuvres avec un recours à l'emprunt de 6 000 000 € chaque année entre 2010 et 2013. La capacité d'autofinancement nette de la CAMVS reste supérieure à 1 000 000 €.

en k€	2009	2010	2011	2012	2013
Vue d'ensemble					
Recettes réelles de fonctionnement	50 371	49 668	49 489	49 792	50 409
<i>Contributions directes</i>	24 593	24 987	25 387	25 793	26 206
<i>DGF</i>	9 105	9 105	9 105	9 105	9 105
Dépenses réelles de fonctionnement	47 651	45 485	45 618	46 156	46 734
<i>Frais de personnel</i>	4 473	4 537	4 716	4 904	5 098
Excédent brut d'exploitation	2 720	4 184	3 871	3 635	3 675
<i>Intérêts de la dette</i>	527	448	668	905	1 112
<i>Remboursement en capital</i>	849	890	1 106	1 324	1 558
Autofinancement net	1 344	2 846	2 097	1 407	1 005
Projets en voie d'achèvement, cessions et petit investissement récurrent (solde net)	1 508	-375	-373	-367	-367
« Opérations lancées »	-10 855	-6 787	-4 987	-3 058	-3 194
<i>Dépenses d'investissement</i>	18 696	12 772	6 263	4 536	5 154
<i>Recettes d'investissement</i>	7 841	5 985	1 276	1 478	1 960
Besoin de financement	-8 003	-4 316	-3 263	-2 018	-2 556
<i>Emprunts nouveaux</i>	800	6 000	6 000	6 000	6 000
<i>Utilisation du fonds de roulement</i>	7 223	0	0	0	0
Disponible pour financer le coût net des nouveaux projets	20	1 684	2 737	3 982	3 444

2.2. Fiscalité

2.2.1 Évolution de la Taxe Professionnelle entre 2008 et 2009

BASES NETTES	2008	2009	Evolution 2008 à 2009		Taux 2009	Produit 2009
BOISSETTES	149 238	154 642	5 404	3,62%	14,90%	23 042
BOISSISE LA BERTRAND	648 472	687 753	39 281	6,06%	17,38%	119 531
BOISSISE LE ROI	1 340 452	1 361 171	20 719	1,55%	15,49%	210 845
DAMMARIÉ LES LYS	24 631 316	26 388 389	1 757 073	7,13%	16,52%	4 359 362
LIVRY SUR SEINE	545 461	415 956	-129 505	-23,74%	16,18%	67 302
LE MEE SUR SEINE	8 170 847	6 990 509	-1 180 338	-14,45%	16,38%	1 145 045
MELUN	36 812 687	38 444 818	1 632 131	4,43%	17,15%	6 593 286
MONTEREAU SUR LE JARD	32 074 017	29 577 442	-2 496 575	-7,78%	12,90%	3 815 490
LA ROCHETTE	6 915 415	7 135 223	219 808	3,18%	15,44%	1 101 678
RUBELLES	1 183 652	1 205 222	21 570	1,82%	14,63%	176 324
SAINT GERMAIN LAXIS	884 669	867 570	-17 099	-1,93%	13,75%	119 291
SEINE PORT	5 399 433	5 808 881	409 448	7,58%	15,56%	903 862
VAUX LE PENIL	37 388 715	37 202 263	-186 452	-0,50%	15,85%	5 896 559
VOISENON	358 371	406 406	48 035	13,40%	15,07%	61 245
TOTAUX	156 502 745	156 646 245	143 500	0,09%		24 592 863

Hors rôles supplémentaires, les bases de TP ont stagné entre 2008 et 2009, ce qui a placé la CAMVS dans une situation plus défavorable que nombre de collectivités ayant bénéficié d'un fort effet base en 2009 (par exemple le Département de Seine et Marne)

2.2.2. Le remplacement de la Taxe Professionnelle

Les ressources pour 2010

Les nouveaux impôts dévolus par la réforme de la taxe professionnelle aux EPCI (CFE, CVAE, fiscalité mixte, IFER...) seront perçus par l'État en 2010 et n'impactent donc pas le budget primitif 2010 de la CAMVS. Ce budget intègre seulement la compensation relais, en remplacement de l'ancienne recette de TPU.

Pour le calcul de cette compensation relais destinée à neutraliser sur 2010 les effets de la disparition de la T.P. - en attendant 2011 et les nouveaux produits fiscaux - la loi de finances prévoit de retenir soit le produit 2009 de TP, soit les bases fictives 2010 multipliées par le taux de 2009.

Cette deuxième solution pourrait s'avérer plus intéressante pour la CAMVS. En effet, en septembre 2009, la communication par les services fiscaux des prévisions de bases pour 2010 concernant les principaux établissements laissait espérer une hausse sensible de l'assiette de TP, après 2 années de quasi stagnation (+3,5%).

Il convient néanmoins d'être prudent car les entreprises, qui ne paieront pas la T.P. en 2010, ne sont pas incitées à déclarer de façon rigoureuse.

La Communauté devra cependant voter en 2010 un « taux relais » pour la nouvelle cotisation foncière des entreprises (CFE) dans les conditions applicables au vote du taux de Taxe Professionnelle. Le produit en sera conservé par l'État

Ces règles permettent concrètement à la CAMVS d'augmenter le taux relais intercommunal de façon que le taux applicable aux entreprises soit supérieur à celui qui résulterait du simple cumul des taux 2009 de TP de la CAMVS, du Département et de la Région (25,23 %), corrigé par la suppression de l'abattement général à la base de 16%.

A partir de 2011 en revanche, les conditions de fixation du taux de CFE seront plus rigides que celles qui s'appliquaient à la TP. La loi de finances prévoit en effet la stricte liaison des taux d'impôts ménages et de CFE.

Fixer en 2010 le taux de CFE au plus haut niveau possible permettrait à la CAMVS de bénéficier de meilleures marges de fixation de taux à compter de 2011, mais aussi d'obtenir un léger abondement de la compensation relais (soit bases CFE 2010 * (taux CFE 2010 – taux TP 2009) * 0,84)

Les bases (environ 35 000 000 € en 2009 sur 183 000 000 € de bases nettes de TP) sont revalorisées de 1,2% (inflation prévisionnelle dans la loi de finances) par rapport à 2009.

Les bases des immobilisations industrielles bénéficient d'un abattement de 30%.

Les bases brutes de CFE devraient correspondre à environ 17% des anciennes bases brutes de TP.

Une autre décision de la CAMVS devra intervenir en 2010 pour fixer la base de calcul de la cotisation minimale de CFE applicable à l'ensemble des entreprises de l'Agglomération.

Le prélèvement au profit du Fonds départemental de péréquation sera le même qu'en 2009, soit 463 400 €.

Les ressources fiscales à compter de 2011 : CFE, CVAE, IFER, TaSCom, TH, TFNB

La CAMVS percevra à partir de 2011 une fiscalité mixte (entreprises et ménages).

Les entreprises contribueront au budget communautaire non seulement via la CFE mais aussi pour une partie du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le produit de ce deuxième impôt, obtenu par application d'un tarif unique national, sera ventilé entre Région (25%), Département (48,5%) et CAMVS (26,5%).

La valeur ajoutée (VA) est imposée dans la commune où le contribuable la produisant dispose de locaux ou emploie des salariés plus de trois mois. Au cas où plusieurs communes sont concernées, la répartition de la valeur ajoutée s'effectue au prorata de l'effectif employé dans chaque commune.

Le taux théorique est de 1,5% de la valeur ajoutée ; cependant, en fonction de leur chiffre d'affaires, les entreprises peuvent bénéficier d'un dégrèvement égal à la différence entre leur cotisation et l'application à la VA d'un taux progressif et variable en fonction du chiffre d'affaires (5 tranches avec un taux compris entre 0% et 1,5%).

Concrètement, la première tranche a un taux de 0% et il est prévu un dégrèvement de 1000 €. Un grand nombre d'entreprises est donc exonéré de fait.

Un plafonnement de la contribution économique territoriale (CFE + CVAE) est établi à 3% de la VA, au lieu de 3,5 % pour l'ancienne TP. Le dégrèvement s'imputera sur la CFE et sera à partir de 2013 partiellement mis à la charge de la CAMVS au travers d'un nouveau mécanisme de « ticket modérateur ».

En 2011, la CAMVS percevra aussi un montant d'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), sans possibilité d'agir sur le tarif.

La taxe sur les surfaces commerciales sera entièrement transférée par l'État à la CAMVS. A compter de 2012, il sera possible de faire varier cette recette en votant un coefficient compris à terme entre 0,8 et 1,2.

Du côté des impôt-ménages, la CAMVS percevra pour la première fois en 2011 un produit de Taxe d'habitation (TH), et de Taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Elle votera un taux de TH.

Ce vote sera encadré par des « taux de référence 2010 » communiqués par l'État et prenant en compte la baisse des frais de gestion. Les règles de liaison des taux actuellement en vigueur pour les communes seront applicables à la CAMVS.

Il faut noter que ces règles issues de la Loi de finances 2010 pourraient être modifiées en cours d'année en application des « clauses de revoyure » prévues par les parlementaires, lorsque la nouvelle organisation des différents niveaux de collectivités territoriales aura été fixée et lorsque Bercy aura pu communiquer aux assemblées des simulations plus précises des conséquences du nouveau système de financement du niveau local.

L'estimation des ressources fiscales en 2011 et les mécanismes de compensation

L'État a fourni le 10 janvier 2010 les premières simulations des effets de la réforme. Ces données reposent sur les déclarations des entreprises disponibles à la date du 1er janvier 2010 et sur les valeurs locatives 2008 ; elles sont susceptibles d'être révisées.

Pour la CAMVS, les chiffres sont les suivants :

Ressources actuelles (prélèvement France télécom déduit)	19 649 327 €
Ressources après réforme, dont	24 761 739 €
CFE	7 060 788 €
CVAE	5 791 779 €
IFER	96 900 €
TaSCom	1 306 942 €
TH	10 310 677 €
TFNB	194 653 €
Prélèvement FNGIR	- 5 112 412 €
Solde des ressources après prélèvement FNGIR	19 649 327 €

La simulation montre pour les nouvelles recettes fiscales un rendement supérieur à celui de la TP. Pour la première année (2011), la loi de finances prévoit que dans un tel cas la collectivité est « écrêtée » au profit du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Il n'est pas actuellement prévu que ce prélèvement soit actualisé pour les années suivantes, ce qui signifierait que la CAMVS conserverait à compter de 2012 les recettes supplémentaires liées au dynamisme des bases ou à une augmentation des taux des nouveaux impôts.

2.2.3. La TEOM

Les bases de la TEOM devraient être communiquées fin février ou début mars. Le taux applicable à l'année 2010 pourra donc être voté par le Conseil avec une information complète, de façon à obtenir la recette attendue dans le budget.

Le besoin de financement par la TEOM est de 9 700 000 €, compte tenu des dépenses prévisionnelles d'ordures ménagères et des autres recettes (DIB, valorisation).

Les versements à effectuer au SMITOM en 2010 sont plus ou moins facilement chiffrables. La cotisation en fonction de la population est fixée à 26,95€ H.T. par habitant soit 3 100 000 € pour la CAMVS.

La tarification pour le traitement est inchangée par rapport à 2009, la dépense budgétaire dépendra donc uniquement d'un effet volume et peut être estimée à 2 980 000 €

La dépense liée à la collecte est estimée à 4 400 000 €

2.2.4. La dette de la C.A.M.V.S.

Pour ses dépenses d'équipement en 2009, la CAMVS a fait appel principalement à sa capacité d'autofinancement et à son fonds de roulement. Elle n'a pas été dépendante des marchés bancaires et n'a donc pas eu à supporter les hauts niveaux de marges liés à la crise de liquidités.

Pour l'année 2010, qui nécessitera le recours aux établissements de crédits après 2 années sans nouvel emprunt, les conditions devraient s'être améliorées avec des marges inférieures à 0,50%. Il y aura aussi des opportunités de financement à taux fixe, notamment une enveloppe au titre du « plan de relance ».

La dette totale de la Communauté, de 23 225 000 € au 1^{er} janvier 2010, se répartit entre les différents budgets de la façon suivante :

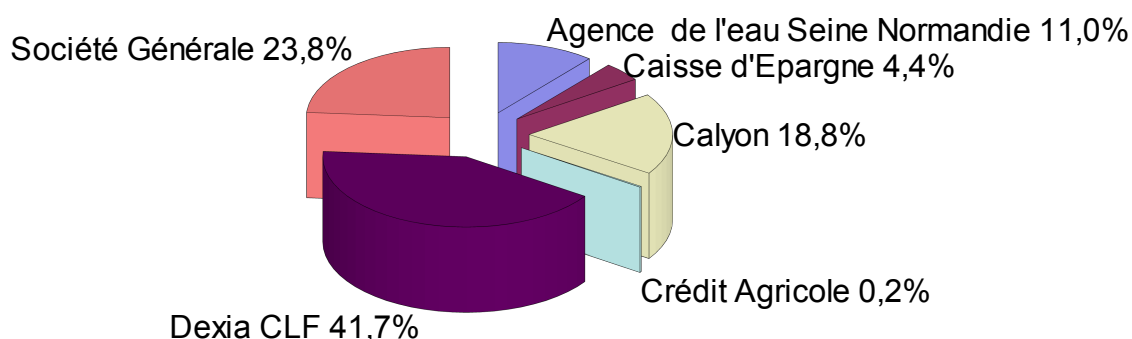
Budget principal	14 341 000 €
Budget annexe de l'assainissement	7 335 000 €
Budget annexe « Entrée de Ville »	1 549 000 €

L'encours est composé de 59 emprunts répartis auprès de 6 établissements.

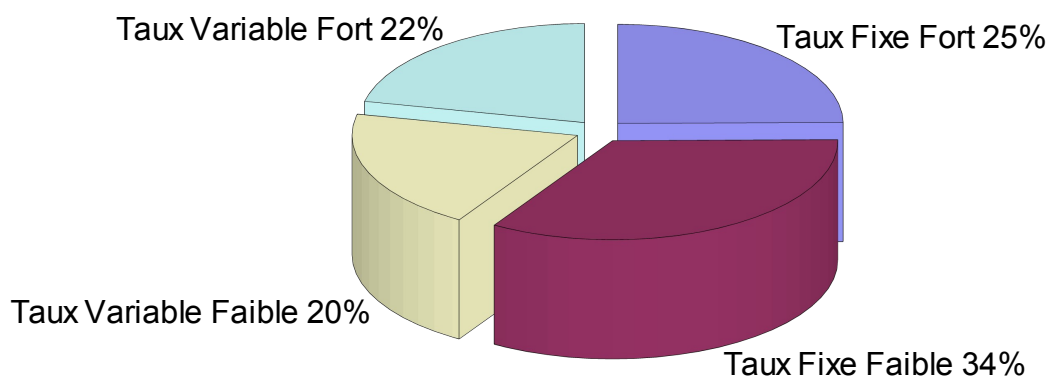
Le taux moyen est de 2,38 %, sensiblement meilleur que la moyenne, la durée résiduelle moyenne d'environ 7 ans et la durée de vie moyenne de 15 ans.

Les tableaux qui suivent montrent la répartition de l'encours actuel, par prêteur et type de taux (fixe ou variable).

Dette totale Répartition par prêteur au 01/01/2010



Dette totale Répartition par type de taux au 01/01/2010



Un emprunt est classé en fixe fort, lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.

Un emprunt est classé en fixe faible, lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux fixe, la phase suivante pourra être à taux variable en vertu de clauses de désactivation possibles ou de durée provisoire de la phase à taux fixe. Ces taux fixes sont partiellement exposés aux variations des marchés financiers.

Inversement, un emprunt est classé en variable fort lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

Il est classé variable faible lorsqu'il bénéficie de clauses de plafond (cap ou tunnel), ou lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux variable mais de durée provisoire et la phase suivante sera à taux fixe déjà connu. Les prêts indexés sur des taux administrés (Livret A notamment) sont classés dans cette catégorie. En effet, un emprunt indexé sur le Livret A est certes à taux variable, mais son exposition est plus faible.

3. LES ORIENTATIONS 2010

3.1. Le budget principal

Pour 2010 le budget de la CAMVS bénéficie des mesures qui ont été décidées fin 2008 pour récupérer une meilleure capacité d'autofinancement (suppression progressive de la Dotation de Solidarité Communautaire, recentrage des subventions aux associations sportives, économies sur le budget des manifestations et sur les « frais généraux »).

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont donc globalement moins élevées qu'au budget primitif 2009 (de l'ordre de 500 000 € sur un total de 46 900 000 €), mais l'épargne dégagée au cours de 2010 dépendra de l'évolution des recettes courantes de l'agglomération, conditionnée en grande partie par la loi de finances pour 2010. A ce stade, il est prudent d'établir la prévision des principales recettes sur la base des montants de dotations et de taxe professionnelle notifiés en 2009. Un ajustement pourra intervenir en décision modificative, après communication des informations par l'État

Les premiers arbitrages donnent les montants suivants de dépenses et de recettes réelles de fonctionnement, comparés à ceux inscrits dans le budget primitif 2009.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2009	BP 2010	Variation	%
011	Charges à caractère général	6 010 015,00	6 301 908,00	291 893,00	4,86%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 473 000,00	4 582 510,00	109 510,00	2,45%
014	Atténuation de produits	18 728 000,00	18 194 646,00	-533 354,00	-2,85%
65	Autres charges de gestion courante	17 418 293,50	16 808 999,00	-609 294,50	-3,50%
Total des dépenses de gestion courante		46 629 308,50	45 888 063,00	-741 245,50	-1,59%
66	Charges financières	600 000,00	538 942,00	-61 058,00	-10,18%
67	Charges exceptionnelles	22 300,00	277 725,00	255 425,00	ns
022	Dépenses imprévues	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		47 451 608,50	46 904 730,00	-546 878,50	-1,15%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2009	BP 2010	Variation	%
013	Atténuation de charges	55 000,00	70 000,00	15 000,00	27,27%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 859 260,00	2 623 130,00	-236 130,00	-8,26%
73	Impôts et taxes	34 503 076,00	34 404 196,00	-98 880,00	-0,29%
74	Dotations et participations	11 922 146,00	10 916 441,00	-1 005 705,00	-8,44%
75	Autres produits de gestion courante	202 760,00	279 422,00	76 662,00	37,81%
Total des recettes de gestion courante		49 542 242,00	48 293 189,00	-1 249 053,00	-2,52%
77	Produits exceptionnels	20 005,10	43 000,00	22 994,90	114,95%
78	Reprises sur amortissements et provisions		54 000,00		
Total des recettes réelles de fonctionnement		49 562 247,10	48 390 189,00	-1 172 058,10	-2,36%

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE		2 110 638,60	1 485 459,00	-625 179,60	-29,62%
c/1641	Remboursement emprunts (hors rbsst temporaire)	849 540,00	862 500,00	12 960,00	1,53%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE		1 261 098,60	622 959,00	-638 139,60	-50,60%

La capacité d'autofinancement nette, compte tenu de recettes de gestion moins importantes et d'un remboursement de la dette sensiblement égal à celui de 2009, s'établirait dans cette hypothèse prudente à un montant prévisionnel d'environ 600 000 €.

Par rapport à la prospective établie au 1^{er} semestre 2009, les crédits en dépense sont supérieurs et les recettes inférieures (l'hypothèse de croissance des recettes fiscales étaient alors de + 1,6%).

La section d'investissement prend en compte la programmation établie dans le plan pluriannuel d'investissements, approuvé en septembre 2009, avec quelques variations en fonction du niveau d'avancement de tel ou tel projet. La place des emprunts nouveaux est plus importante qu'au budget primitif 2009, compte tenu notamment des restes à réaliser.

▪ **Dépenses et recettes de fonctionnement**

Le tableau suivant retrace les évolutions entre les budgets primitifs 2009 et 2010 pour chaque secteur d'activité.

en k€	BP 2009			BP 2010		
	Compétence	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes
Incendie	1 472		1 472	1 475		1 475
Université	1 157	50	1 107	1 096	52	1 044
Culture	1 229	51	1 178	1 425	110	1 315
Sport	1 524	196	1 328	1 496	215	1 281
Politique de la Ville, Emploi	930	30	900	974	22	952
Gens du voyage	286	125	161	343	135	208
Habitat	577	157	420	636	83	553
Eau et assainissement	1 333	1 106	227	1 274	1 060	214
Ordures ménagères	11 316	11 670	-354	10 844	11 255	-411
Transports	3 115	288	2 827	2 956	24	2 932
Accessibilité	10		10	15		15
Développement économique, Aménagement, Tourisme	895	22	873	1 202	0	1 202

Université : ce secteur enregistre une légère baisse, liée aux travaux d'entretien.

Culture : Le budget traduit la réorientation et le développement de la politique culturelle décidés fin 2008. L'augmentation de 137 000 € (40% au titre de l'orchestre et 60% au titre des musiques actuelles) s'explique par l'accroissement des interventions dans les lycées, l'augmentation du budget formation, l'augmentation du nombre de concerts dans les communes périphériques et le recours plus fréquent au

paiement par le GUSO des musiciens.

Sport : -50 000 € soit -3,61%, en raison de la baisse des subventions et de celle des charges de la patinoire.

Politique de la ville, Emploi : les subventions sont stables.

Gens du voyage : le budget prend en compte l'ouverture de l'aire d'accueil de Vaux-le-Pénil,

Habitat : Le solde net de ce secteur enregistre une forte hausse (+32 % à 133 000 €) du fait d'une augmentation des charges générales et d'une diminution des recettes de pénalités SRU. Les subventions sont identiques.

Eau et assainissement : Le solde est plus favorable en 2010, principalement en raison de la baisse du coût du personnel.

Ordures ménagères : les charges sont estimées à la baisse, ainsi que les recettes de DIB. La TEOM sera ajustée en fonction de ces données (9 700 000 €).

Transports : La hausse d'environ 3,7% s'explique par la modification des délais de paiement de la participation mensuelle dans le cadre de la convention TRAM. 2 mois supplémentaires devront être supportés sur l'exercice 2010.

Accessibilité : des crédits nouveaux permettront de continuer les études.

Développement économique : les crédits sont abondés de 330 000 € (études et communication).

Les dépenses d'administration générale devraient être stables par rapport à 2009, à environ 3 500 000 €. Les crédits de documentation et de fournitures administratives ont encore été réduits. Les dépenses de communication augmenteront de 19 000 €.

Pour les reversements aux communes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire), le montant passe de 18 728 000 € à 18 194 000 €, principalement en raison de la réduction de la dotation de solidarité communautaire (-390 000 €). L'enveloppe des fonds de concours pour charges de centralité, après une augmentation en 2009, sera de nouveau réexaminée dans le cadre du projet de budget primitif 2010.

Les dotations aux amortissements nécessitent des crédits plus élevés, estimés à 1 200 000 €.

L'estimation des charges financières (540 000 €) prend en compte les anticipés de marché en faveur de taux bas.

Du côté des principales recettes qui contribuent au financement global des dépenses courantes de la CAMVS, les estimations reprennent les montants notifiés en 2009, en attendant des informations plus précises qui devraient nous parvenir avant fin mars 2010.

La recette de compensation relais dans le budget 2010 correspond donc au produit de TP 2009, soit 24 600 000 €.

Le prélèvement au profit du fonds départemental de péréquation est estimé à 464 000 €.

La dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation s'élèvent respectivement à 5 060 000 € et 4 046 000 €.

Les dotations de compensation de la TP sont en diminution et sont le principal facteur de baisse des recettes de gestion, associé à la diminution des recettes d'ordures ménagères.

▪ **Dépenses et recettes d'investissement**

Les dépenses d'équipements sont structurées par les AP/CP votées et le plan pluriannuel d'investissement adopté en septembre dernier.

Le total de ces dépenses, restes à réaliser compris, devrait s'établir à environ 31 000 000 € (12 000 000 € de restes à réaliser et 19 000 000 de crédits nouveaux).

Les principales opérations financées par des crédits nouveaux dans le budget 2010 seront la requalification de la ZI Melun/Vaux le Pénil, les programmes de rénovation urbaine, la liaison douce de Seine Port et la Z.A. de St Germain Laxis. Les crédits pour cette dernière opération, soit 1 630 000 €, sont prévus aux chapitres budgétaires 21 et 23 en attendant la création d'un budget annexe.

En ce qui concerne les programmes de rénovation urbaine, 3 000 000 € viendront compléter les 11 000 000 € déjà inscrits sur les budgets 2008 et 2009, dont une partie importante est reportée en 2010 en raison de la faiblesse des demandes de versement.

Les crédits nouveaux par opération seraient les suivants :

Opération		Dépenses	Recettes
90001	ZA Boissise le Roi	92 046,01	0,00
90005	Abords de la gare du Mée	112 302,25	360 000,00
90008	Liaisons douces Seine-Port	1 369 952,99	0,00
00023	Musée de la Gendarmerie	1 000 000,00	0,00
00025	Programme de rénovation urbaine	3 000 000,00	0,00
00034	Clos Saint Louis	880 000,00	0,00
00036	Requalification ZI Melun VLP	3 349 552,00	933 754,00
00037	Aides à la pierre Fonds propres	167 550,00	0,00
00039	Abords de la gare de Livry	909 243,18	719 686,00
00040	VLP Aire d'accueil des gens du voyage	50 000,00	0,00
00041	Liaison douce Dammarie/La Rochette	310 000,00	0,00
00042	Aides à la Pierre sur fonds délégués	1 062 284,00	960 000,00
00043	ZA Melun/Rubelles	300 000,00	0,00
00044	Quartier gare Melun	350 000,00	0,00
00045	Pôle services Vaux le Pénil	500 500,00	0,00
00047	Fonds délégués Convention n°2	0,00	81 000,00
00048	Equipement Musiques Actuelles	100 000,00	0,00
00049	LD Orgenoy / Boissise le roi	50 000,00	0,00
00050	Equipement omnisport	50 000,00	0,00
00051	LD Saint Germain - Montereau	100 000,00	0,00
00052	Liaisons douces centre de Melun	50 000,00	0,00
00053	Liaisons douces La Glandée	50 000,00	0,00
00055	ZA Montereau sur le Jard	100 000,00	0,00
00056	Franchissements de Seine	300 000,00	
Total		14 253 430,43	3 054 440,00

Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 860 000 €, soit légèrement plus qu'en 2009.

Le solde de la section d'investissement de l'exercice 2009 sera déficitaire. Il peut être estimé, report 2008 compris mais hors restes à réaliser, à - 3 400 000 €. Le solde des restes à réaliser devrait être de - 4 700 000 € (13 500 000 € en dépenses et 8 800 000 € en recettes).

L'essentiel des recettes nouvelles consiste en subventions d'investissement (3 500 000 €).

Le montant du FCTVA est budgété à 700 000 €.

Des recettes seront inscrites au chapitre « immobilisations financières » pour prendre en compte le régime particulier de la TVA qui a été payée sur la patinoire communautaire (1 400 000 €), et qui fera l'objet d'un remboursement plutôt que d'une dotation du FCTVA.

Une importante partie du résultat de fonctionnement 2009 devra être affectée en réserve pour couvrir le besoin de financement constaté fin 2009 (8 100 000 €) ; 3 600 000 € supplémentaires viendront aussi contribuer aux investissements au travers du virement de section à section.

Il restera un besoin de recours à l'emprunt estimé à 9 200 000 €.

3.2. Le budget annexe de l'assainissement

Les charges d'exploitation seront en légère baisse par rapport à 2009, pour un total de 5 200 000 € environ.

En recettes, il est prévu un montant de redevance de 3 500 000 € (3 470 000 € en 2009) et une contribution eaux pluviales de 1 070 000 €. Le total de recettes réelles sera d'environ 7 600 000 €.

La capacité d'autofinancement nette restera stable à environ 1 900 000 €.

Les dépenses d'équipement sont estimées, restes à réaliser compris, à 28 300 000 €, avec des subventions pour un total de 16 500 000 €.

Les principaux programmes budgétisés, restes à réaliser compris, sont :

008 Unité d'élimination des boues de Dammarie les Lys (achèvement des travaux).....	9 846 000 €
009 Transfert des boues de Boissettes à Dammarie les Lys (siphon sous la Seine).....	2 564 000 €
030 Bassin de rétention de Vaux le Pénil (dont principalement le bassin de la Place du 19 mars 1962).....	3 192 000 €
023 SDA Boissise le Roi (dont principalement le collecteur pluvial à Orgenoy).....	2 405 000 €
017, 028, 029 Travaux dans le cadre des PRU de Melun, Dammarie et Le Mée	3 287 000 €

3.3. Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

Ce budget est identique à celui de 2009.

Le budget du SPANC est actuellement subventionné à hauteur de 1600 € par le budget général de la CAMVS. Cette subvention finance l'activité du SPANC, réalisée en régie, consistant aux contrôles de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées, notamment dans le cadre des permis de construire.

Conformément à la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 et à l'Arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, et face à l'obligation de réaliser le contrôle-diagnostic de l'ensemble des installations d'ANC avant 2013, une consultation pour une délégation de service public spécifique à l'ANC sera lancée courant 2010 et

une redevance communautaire ANC d'un coût très modique sera instaurée à compter de 2011 afin de supprimer la subvention du budget général.

3.4. Le budget annexe Entrée de Ville « Croix Besnard »

La gestion 2009 s'achèvera avec un déficit d'environ 110 000 € dans la mesure où aucune recette de cession n'est venue équilibrer les quelques dépenses de gestion et le remboursement de l'annuité de dette.

La situation de ce budget 2010 devrait être plus favorable avec de nouvelles ventes de parcelles et le remboursement d'une partie de la dette.

Monsieur BATAIL remercie les services de la CAMVS pour la qualité des éléments fournis au regard de la difficulté résultant de la réforme de la taxe professionnelle. Il est par ailleurs étonné du manque d'interrogations relatives à la contribution foncière aux entreprises qui ne serait pas augmentée et peut être même minorée. Il évoque le système d'écrêtement de la ressource et ses conséquences (redistribution du fonds de garantie).

Il souligne l'inquiétude de ceux qui s'acquittent de la TP au regard du schéma général de la réforme.

Il indique par anticipation la problématique de la fiscalité ménage à laquelle sera confrontée en ligne directe la Communauté. Il souhaite que celle-ci reste vigilante dans un souci de cohérence et de lisibilité.

Monsieur GASNOS explique que le mode de calcul apporté de la C.E.T. (Cotisation Economie Territoriale) prend une part du foncier représentant environ 17 à 18% de la TP. La question se pose de majorer le taux ou non dans l'attente des paramètres qui seront communiqués ultérieurement.

Il rappelle l'obligation pour la CAMVS de déterminer en mars prochain le taux dévolu au foncier et son effet en 2011.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte qu'il a été procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010.



6. DEMANDE D'AIDE A LA QUALITE D'EXPLOITATION : AQUEx 2010 PORTANT SUR L'EXERCICE D'EXPLOITATION 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite l'aide AQUEx 2010 auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie portant sur l'exercice d'exploitation 2009,

Le Conseil Communautaire s'engage à poursuivre les différentes actions dans le cadre du dispositif

requis par l'Agence de l'Eau aux fins d'obtenir l'aide à la qualité d'exploitation des systèmes d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

Il précise que la Communauté d'Agglomération respectera par ailleurs les engagements pris dans le cadre de la mise en place de l'auto surveillance de ses systèmes d'assainissement et à les faire respecter par les exploitants.

7. TRAM - AMENAGEMENT DE 44 ARRETS DE BUS : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU STIF ET DE LA REGION ILE DE FRANCE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de 44 arrêts de bus situés à Melun (15), Le Mée-sur-Seine (11), Dammarié-lès-Lys (3), La Rochette (8), Boissise le Roi (1), Livry-sur-Seine (2), Rubelles (3), Montereau sur le Jard (1) ;
- de solliciter de la Région Ile de France et du STIF une subvention au taux maximum.
- d'autoriser le Président à signer une convention avec le STIF et tous documents permettant l'attribution des dites subventions.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

Monsieur LE MAOULT fait état d'un désaccord sur les énonciations chiffrées figurant au projet de convention établi par les services de l'État. L'examen de ce point de l'ordre du jour est en conséquence reporté.

8. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de modifier la délibération précitée et de fixer le taux annuel de la prime de service et de rendement comme suit :

Ingénieur en chef de classe exceptionnelle : Technicien Supérieur Principal : 1 330 €
5 523 €

Ingénieur en chef de classe normale : 2 869 €	Technicien supérieur : 1 010 €
Ingénieur Principal : 2 817 €	Contrôleur en Chef : 1 349 €
Ingénieur : 1 659 €	Contrôleur Principal : 1 289 €
Technicien Supérieur en Chef : 1 400 €	Contrôleur : 986 €

Le Conseil Communautaire précise que la prime de service et de rendement sera fixée en tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus.

Il précise également que le montant individuel de la prime de service et de rendement ne peut excéder le double du montant annuel de base.

9 . PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DES REMUNERATIONS ALLOUEES A L'INGENIEUR DU SERVICE INFORMATIQUE - A L'INGENIEUR CHARGE DE LA GESTION ET DE L'ANIMATION DES PARCS D'ACTIVITES ET AU CHEF D'ORCHESTRE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT DU CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de porter la rémunération de l'ingénieur, chef du service informatique sur la base du 10ème échelon du grade d'ingénieur dans le cadre de son nouveau contrat.

Le Conseil Communautaire décide de porter la rémunération de l'ingénieur chargé de la gestion et de l'animation de la zone industrielle de Melun-Vaux le Pénil sur la base du 3ème échelon du grade d'ingénieur dans le cadre de son nouveau contrat.

Le Conseil Communautaire décide de porter la rémunération du chef d'orchestre sur la base de l'indice brut 835 Indice Majoré 684.

Il détermine les missions et la rémunération de l'attaché pour exercer les fonctions de chargé de mission développement économique :

- Analyser la situation, notamment sur les besoins futurs et endogènes
- Élaborer un programme d'actions pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises
- Coordonner l'ensemble des acteurs du secteur
- Établir une veille des entreprises
- Participer à la conception et au suivi des outils d'observation économique
- Impulser et accompagner la commercialisation des parcs d'activités économiques
- Mettre en œuvre un schéma fixant les spécificités des différents parcs
- Assurer l'animation en direction des entreprises
- Collaborer avec les différents organismes en charge du développement économique et de l'insertion professionnelle

Le Conseil Communautaire précise que la rémunération est basée sur le 8ème échelon du grade d'attaché.

Questions diverses

- Monsieur GASNOS fait état d'un entretien qu'il a eu avec Monsieur METAIS, Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation et, il a le plaisir d'informer le Conseil que celui-ci lui a bien confirmé l'inscription de l'Hôpital de Melun dans la 2ème phase du Plan Hôpital 2012.

Monsieur CARASSUS se félicite de la confirmation obtenue mais rappelle son inquiétude au regard d'un communiqué de presse de janvier 2009 émanant du Ministère qui présentait l'Hôpital de Fontainebleau comme l'équipement structurant du Sud Seine-et-Marne.

- Monsieur YVROUD faisant état d'articles parus dans la presse locale s'adresse à Monsieur MIGNON pour lui demander quelles sont les chances de garder les cliniques Saint Jean et de l'Ermitage sur le territoire communautaire.

Monsieur CARASSUS s'interroge sur un éventuel redéploiement de l'équipement IRM implanté à l'Ermitage.

Monsieur MIGNON s'inquiète aussi pour le devenir de l'IRM. Quand au projet de relocalisation des cliniques sur Sénart, il faudra tenir compte de l'avis de l'ARH.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance a été levée à 21h40.

